

SIVU les Alouettes

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL DU 24 JANVIER 2018

Nombre de conseillers en exercice	8
Nombre de conseillers présents	8
Vote par procuration	0
Nombre de conseillers votant	8

Le vingt-quatre janvier deux mille dix-huit, à vingt heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique LES ALOUETTES, légalement convoqué le 18 janvier 2018 s'est réuni en mairie de SAINT JOSEPH, sous la présidence de Monsieur Guy PIEGAY, Président.

En présence de :

Titulaires :

MM. Marc ROSIER, Alain GONZALEZ, Claude CHIRAT, Guy PIEGAY, Christian FAYOLLE, Daniel BLONDEAU, Pierre GOUTAGNIEUX, Frédéric FONT.

Titulaires et suppléants absents excusés :

Suppléants :

Présents sans voix délibérative :

Mmes Annick ROATTINO, Christelle BARLET, Isabelle TORNATORE

Secrétaire de Séance :

M. Christian FAYOLLE

01- approbation du compte rendu 14 novembre 2017

Aucune remarque n'étant apportée, le compte rendu est adopté, à l'unanimité.

02- débat d'orientation budgétaire

La loi d'administration territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Plus récemment, l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

SIVU Les Alouettes siège social : mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 1 route de la Tour 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE - sivulesalouettes@saintmartinlaplaine.fr

La situation du SIVU

Le SIVU les Alouettes est constitué des deux communes de SAINT JOSEPH et SAINT MARTIN LA PLAINE. Elle compte 5 500 habitants à elles deux.

Le SIVU les Alouettes a été constitué pour la création et la gestion d'un terrain de football intercommunal en synthétique à l'emplacement du terrain de football du centre bourg de St JOSEPH.

Le SIVU a été constitué par arrêté préfectoral du 15 décembre 2015. Il ne compte aucun personnel propre.

M. le Président rappelle que le terrain a été réalisé en 2016.

Les investissements pour 2018

Les travaux des vestiaires du stade sont les seuls investissements prévus pour 2018.

Travaux : 307 455.27 euros HT

En 2018, le SIVU devra inscrire une somme supplémentaire de 82 500 euros TTC au budget en investissement.

Sur le plan de la trésorerie, le SIVU a perçu

- En 2016 30% de la DETR et 50% des fonds issus de l'UEFA+ l'apport du club
- En 2017 : le solde de la subvention UEFA

M. le Président fait un point sur les dépenses d'investissement réalisés en 2017 et celles qui interviendront en 2018.

	DEPENSES					RECETTES			
	montant total	BP + dm	réalisé	rar	BP	BP + dm	réalisé	rar	BP
	TTC	2017	2017	2017	2018	2017	2017	2017	2018
01-terrain- vestiaires									
études+ maitr	41 172,00	23 244,00	13 692,00		9 554,00	72 565,00	72 765,52		115 267,00
terrain	623 091,22						0,00		8 000,00
vestiaire	372 787,00	294 981,00		304 650,00	68 137,00				15 000,00
presse+ diag a	1 905,08	2 000,00	1 881,59						
dépose menui	3 840,00				3 840,00				
sondage	3 528,00								
sous total	1 046 323,30	320 225,00	15 573,59	304 650,00	81 531,00	72 565,00	72 765,52	0,00	138 267,00
02- matériel									
mat entretien		4 000,00							
cendrier					1 000,00				
sous total	0,00	4 000,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL OPERATIONS	1 046 323,30	324 225,00	15 573,59	304 650,00	82 531,00	72 565,00	72 765,52	0,00	138 267,00

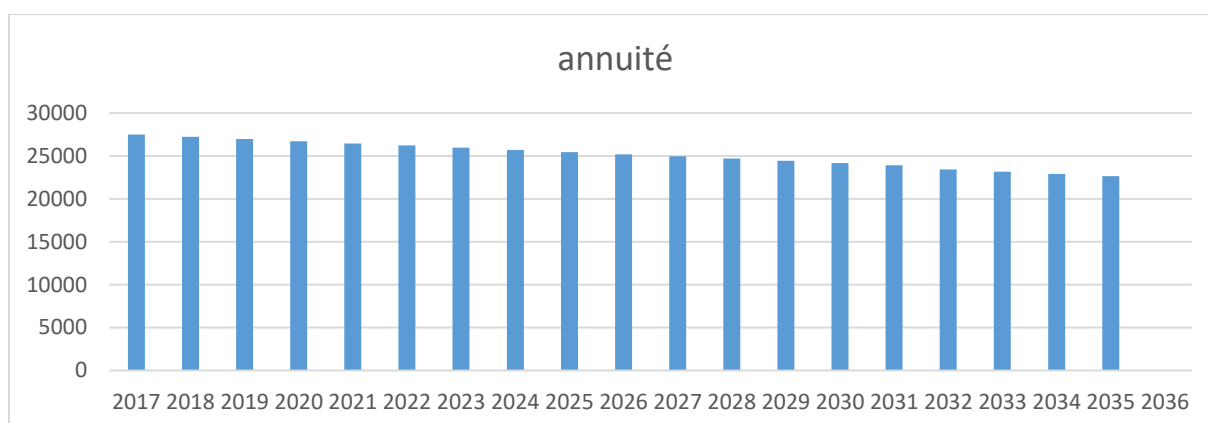
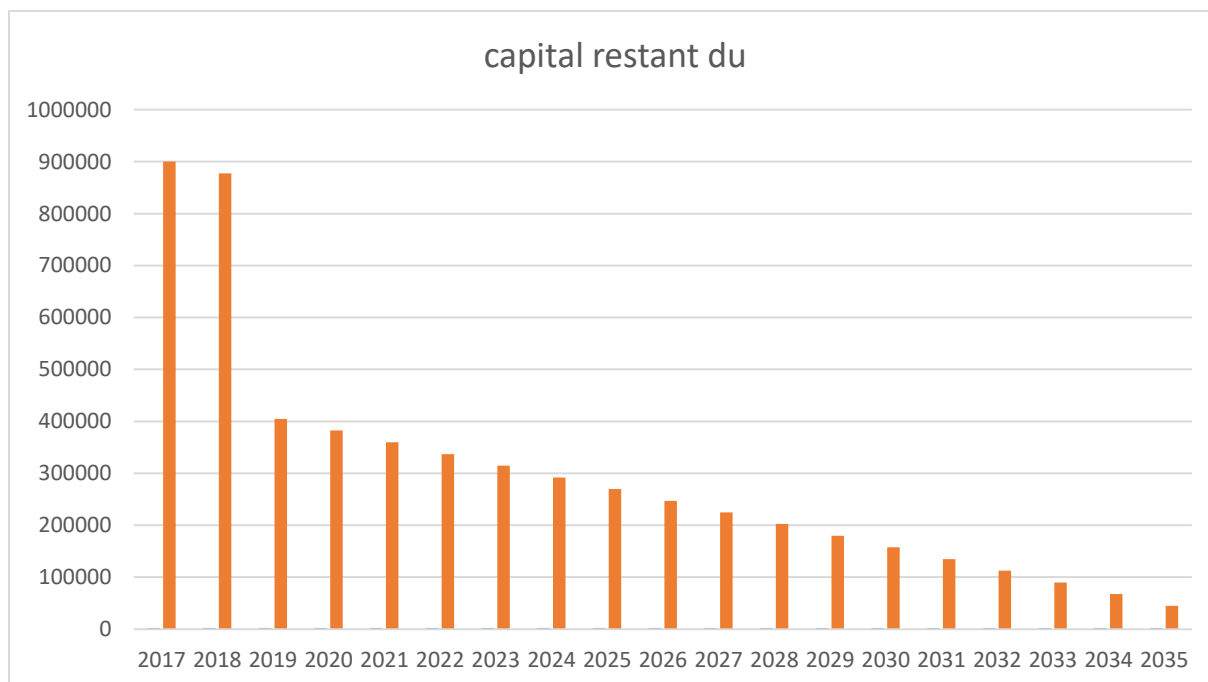
L'endettement

Le SIVU a contracté :

- Un emprunt long de 450 000 auprès de la caisse d'épargne en 2015.
- Un emprunt court de 450 000 euros auprès du crédit agricole, sur 24 mois, dans l'attente du versement des subventions. Le capital de cet emprunt court a été remboursé à hauteur de

SIVU Les Alouettes siège social : mairie de SAINT MARTIN LA PLAINE 1 route de la Tour 42800 SAINT MARTIN LA PLAINE - sivulesalouettes@saintmartinlaplaine.fr

197 565 euros, soit 44%. L'intégralité du capital de l'emprunt court devra être remboursée avant la fin du 1^{er} semestre 2018.



M. Marc ROSIER se réjouit des décisions prises par les deux communes de façons rapide et efficace qui ont permis au SIVU d'être créé et de bénéficier des fonds de l'UEFA mis à disposition du territoire ligérien à l'occasion de l'Euro 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité,

- Valide le débat d'orientation budgétaire au vu du rapport présenté par le Président,

03- travaux vestiaires- point du dossier

Rapporteur : Daniel BLONDEAU

L'entreprise en charge du terrassement a commencé les travaux lundi. La cheminée de la citerne enterrée s'est enlevé facilement. Le regard du réseau électrique de l'éclairage a été trouvé sous l'emplacement futur des fondations ; c'est pourquoi il a été déplacé.

Le muret a été démoli et ne sera pas reconstruit.

Les travaux de maçonnerie ont également commencé sur la partie nord du bâtiment existant. Les deux vestiaires côté Nord ont été démolis, les ouvertures agrandies.

M. le Président précise qu'il a été demandé à l'architecte de transmettre les comptes-rendus de réunion.

Les travaux devraient se poursuivre jusqu'au 2 avril 2018, date de démarrage du tournoi ; ils reprendront après le tournoi et se poursuivront jusqu'au mois de juin.

Pendant le temps des travaux, le club de foot se débrouille pour trouver d'autres vestiaires ou pour délocaliser certains matches, notamment à GENILAC.

La séance est levée à 20h45.

Le Président
Guy PIEGAY

Fait à SAINT MARTIN LA PLAINE, le 24 janvier 2018
Affiché publié le 29 janvier 2018
Transmis au contrôle de légalité le
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.